

Envoi par courriel et par télécopieur : 819 797-1947

Québec, le 23 mars 2009

Madame Annik Lefebvre
Agence de la santé et des services sociaux
de l'Abitibi-Témiscamingue
1, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
annik_lefebvre@ssss.gouv.qc.ca

Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Questions d'un participant en date du 23 mars 2009

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes :

Pour plus d'information sur le contexte de ces questions, voir le document déposé DC3 :

1. Est-ce que la cible de 20 mg/l de cyanure total est adéquate pour s'assurer que la population de Malartic et des alentours soit exposée à une concentration d'acide cyanurique (HCN) dans l'air sans risque pour la santé humaine ?
2. Serait-il possible de mieux documenter la toxicologie du cyanure d'hydrogène (HCN) pour la santé humaine et les risques qu'il pose pour les travailleurs et les populations environnantes, surtout celles à risque, comme les personnes âgées et les enfants ?

(Ugo Lapointe, Forum de l'Institut des sciences de l'environnement (UQAM) et coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!)

...2

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 30 mars prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience publique qui se tiendra à compter du 14 avril 2009 à Malartic.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A handwritten signature in cursive script, reading "Anne Lacoursière". The signature is written in dark ink and is positioned above the printed name and title.

Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission